

# SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1892-1893.

## Projet de Loi contenant le Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1893.

(Voir les n<sup>os</sup> 181, 224, 235, 239, 247, 265, 269, 274, 281, 283, 284 et 288, session de 1892-1893, de la Chambre des Représentants.)

### LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

#### TITRE I<sup>er</sup>.

#### Recettes extraordinaires.

##### ARTICLE PREMIER.

Les recettes extraordinaires pour l'exercice 1893 sont évaluées à huit millions trois cent quatre-vingt-huit mille francs (fr. 8,388,000); elles se composent :

1 <sup>o</sup> Des quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut . . . . . fr.	28,000 »
2 <sup>o</sup> De la délivrance de titres de la Dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer . . . . .	1,700,000 »
3 <sup>o</sup> Des intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux. . . . .	500,000 »
4 <sup>o</sup> Du remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le payement des traitements de disponibilité pour cause de suppression d'emploi des instituteurs communaux . . . . .	100,000 »
5 <sup>o</sup> Du prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression des places fortes . . . . .	200,000 »
6 <sup>o</sup> Du produit des autres aliénations extraordinaires d'immeubles et notamment des terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut à Anvers. . . . .	100,000 »
7 <sup>o</sup> D'un prélèvement sur les fonds de la Caisse de remplacement au Département de la Guerre . . . . .	5,000,000 »

8° Du produit de la réalisation de rentes appartenant à l'État et figurant au Grand-Livre de la Dette publique à 3 et 3 1/2 p. c., 2 <sup>e</sup> série, sous les n <sup>os</sup> 305 et 2942. . . . .	748,000 »
9° Du remboursement des avances faites pour compte des puissances signataires de l'Acte général de la Conférence de Bruxelles, de tout ou partie des dépenses du Bureau spécial d'échange de documents et renseignements . . . . .	12,000 »
TOTAL. . . . fr.	<u>8,388,000 »</u>

## TITRE II.

**Dépenses extraordinaires.**

## ART. 2.

Il est ouvert, pour les dépenses extraordinaires de l'exercice 1893 énumérées au tableau ci-annexé, des crédits à concurrence de quarante-sept millions cent vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-quatorze francs, quatre-vingt-neuf centimes (fr. 47,122,894-89).

Ces crédits se répartissent entre les divers Départements ministériels de la manière suivante :

Ministère des Affaires étrangères . . . . .	12,000 »
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .	1,584,969 »
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . . . .	13,014,685 »
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	14,947,000 »
— de la Guerre. . . . .	17,260,890 89
— des Finances. . . . .	303,350 »
TOTAL. . . . fr.	<u>47,122,894 89</u>

## ART. 3.

Il est ouvert : 1° au Ministère des Finances, un crédit de cinq cent mille francs (500,000 fr.) pour le paiement des annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux et souscriptions nouvelles;

2° Au Ministère des Finances, un crédit de deux millions de francs (2,000,000 fr.) pour l'exécution de la convention du 3 juillet 1890, approuvée par la loi du 4 août suivant (prêt à l'État Indépendant du Congo);

3° Au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, un crédit de cent mille francs (100,000 fr.) destiné à faire des avances pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux;

4° Au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, un crédit de quatre cent quarante mille francs (440,000 fr.) destiné au règlement définitif du prix de rachat de la concession du chemin de fer de Lierre à

Turnhout, et des intérêts et des frais auxquels l'État a été condamné par jugement du tribunal de Bruxelles en date du 25 mars 1893.

**TITRE III.**

**Emprunt.**

**ART. 4.**

L'excédent des dépenses autorisées par les articles 2 et 3 sur les recettes prévues à l'article 1<sup>er</sup>, sera couvert tant par les ressources déjà créées relativement à des crédits extraordinaires annulés qu'au moyen soit des bonis laissés par les Budgets ordinaires, soit d'un emprunt.

Provisoirement, le montant de l'emprunt pourra être réalisé par l'émission de bons du Trésor dont l'échéance ne dépassera pas cinq ans.

**TITRE IV.**

**Dispositions diverses.**

**ART. 5.**

Le Gouvernement est autorisé à rattacher, par arrêté royal, les crédits extraordinaires reportés à l'exercice 1893, par application de l'article 5 de la loi du 21 août 1891 et de l'article 6 de la loi du 24 mai 1892, aux crédits alloués par les articles 2 et 3 de la présente loi et à grouper les crédits concernant un même objet.

Il pourra être fait des imputations pendant trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1893, sur les crédits ouverts par les articles 2 et 3 de la présente loi. Les excédents disponibles à la fin de chaque exercice seront reportés à l'année suivante ; l'article 32 de la loi sur la comptabilité de l'État est applicable à ces reports.

**ART. 6.**

Est autorisée la cession à l'État Indépendant du Congo :

1<sup>o</sup> De douze mille fusils, modèle 1777 modifié, au prix de 8 francs ;

2<sup>o</sup> De quatre anciens canons de campagne du calibre de 8<sup>c</sup>, système Wahrendorff, avec affûts, armements et munitions pour 150 coups, au prix total de 19,000 francs.

Le produit de cette cession sera porté au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre.

Bruxelles, le 18 août 1893.

*Les Secrétaires,*  
BARON GEORGES SNOY.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,*  
T. DE LANTSHEERE.

## Budget des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1893.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	TOTAL par SERVICE.
	<b>1° Ministère des Affaires étrangères.</b>		
1	Avances, pour compte des puissances signataires de l'Acte général de la Conférence de Bruxelles, de tout ou partie des dépenses du Bureau spécial d'échange de documents et renseignements (articles 81, 82, 84 et 85 de l'Acte général) . . . . .	12,000 »	12,000
	<b>2° Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</b>		
	ANCIENS SERVICES.		
	<i>Statistique générale.</i>		
2	Recensement général de la population du Royaume au 31 décembre 1890 . . . . .	64,350 »	
	LETTRES, SCIENCES ET BEAUX-ARTS.		
3	Nouveau Musée des Beaux-Arts à Anvers . . . . .	142,000 »	
4	Musées royaux du Parc du Cinquantenaire. (Acquisitions extraordinaires)	253,619 »	
5	Acquisition d'une collection de médailles . . . . .	15,000 »	
6	Acquisition des ruines de l'abbaye de Villers et travaux confortatifs. . . . .	150,000 »	1,584,969
	SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
7	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des Universités de l'État. . . . .	500,000 »	
8	Enseignement primaire. — Construction et ameublement de maisons d'école primaire . . . . .	400,000 »	
	GARDE CIVIQUE.		
9	Tir national : Installations complémentaires . . . . .	60,000 »	
	<b>3° Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</b>		
	INDUSTRIE.		
10	Exposition de l'œuvre de la femme à Chicago. — Subside. . . . .	50,000 »	
11	Exposition universelle d'Anvers de 1894. — Subside au Comité exécutif.	300,000 »	
	VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
12	Subsides aux communes en vue de travaux d'amélioration de la voirie vicinale et de l'hygiène publique. . . . .	1,500,000 »	
15	Construction et placement d'un ponton en fer à la station sanitaire du Doel. . . . .	20,700 »	
	ROUTES ET BATIMENTS CIVILS.		
14	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccordements; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes ou de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; annuité à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du Parc du Cinquantenaire, et intervention de l'État dans la création d'un square entre le boulevard de Waterloo et le Palais de Justice de Bruxelles. . . . .	500,000 »	
15	Agrandissement des Ministères; nouveaux bâtiments du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	300,000 »	
16	Installation au Musée commercial d'un atelier de photographie pour l'administration des Chemins de fer . . . . .	20,000 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	TOTAL par SERVICE.
17	Palais de Justice de Bruxelles . . . . .	67,485 »	
18	Construction de l'Hôtel des Postes et Télégraphes, à Bruxelles . . . . .	75,000 »	
19	Reconstruction du château royal de Laeken . . . . .	1,500,000 »	
20	École de médecine vétérinaire ; travaux de construction . . . . .	250,000 »	
21	Appropriation des bâtiments de l'ancien hôpital militaire de Bruxelles, à l'usage de prison . . . . .	56,000 »	
22	Construction d'un asile d'aliénés à Tournai ; alimentation d'eau . . . . .	34,900 »	
23	Travaux d'agrandissement au dépôt de mendicité de Bruges et aux écoles de bienfaisance de l'État . . . . .	62,000 »	
24	Complément et amélioration des installations de diverses prisons du Royaume, y compris l'achat de terrains . . . . .	58,000 »	
25	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre, à Gand ; restauration du monument . . . . .	50,000 »	
26	Palais de la Nation. — Reconstruction après l'incendie de 1883 . . . . .	40,000 »	
27	Construction de l'école normale d'instituteurs à Gand . . . . .	28,000 »	
28	Modification à l'alignement de la rue des Palais, aux abords de la place Liedts . . . . .	32,000 »	13,014,685 »
<b>Travaux hydrauliques.</b>			
29	Meuse. — Expropriations, améliorations, rectifications, dragages, reconstruction d'ouvrages d'art. . . . .	700,000 »	
30	Sambre canalisée. — Expropriations et travaux. . . . .	50,000 »	
31	Ourthe. — Expropriations et travaux . . . . .	150,000 »	
32	Canaux houillers. — Expropriations, travaux, honoraires . . . . .	1,250,000 »	
33	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux . . . . .	100,000 »	
34	Escaut. — Expropriations et travaux . . . . .	700,000 »	
35	Lys. — Expropriations et travaux . . . . .	50,000 »	
36	Ruisseau de l'Espierre. — Expropriation et travaux . . . . .	50,000 »	
37	Rupel. — Expropriations et travaux . . . . .	150,000 »	
38	Nèthe. — Expropriations et travaux. . . . .	20,000 »	
39	Demer. — Expropriations et travaux . . . . .	50,000 »	
40	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux . . . . .	250,000 »	
41	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux . . . . .	50,000 »	
42	Port de Nicuport. — Expropriations et travaux . . . . .	500,000 »	
43	Zwyn . . . . .	600 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	TOTAL par SERVICE.
<b>Chemins de fer en construction.</b>			
44	Waulin à Anseremme. — Communauté avec la ligne de Namur à Givet entre Anseremme et Yvoir. — Raccordement vers Yvoir de la ligne de Mettet à Anhée avec celle de Namur à Givet . . . . .	1,700,000 »	
45	Gedinne à Houyet . . . . .	500,000 »	
46	Saint-Aubin à Ermeton-sur-Biert. — Communauté avec la ligne de Morialmé à Givet. . . . .	300,000 »	
47	Aubel à Bleyberg. — Aménagement de la station de Bleyberg . . . . .	300,000 »	
48	Bruxelles à Anvers (Sud). — Aménagement des stations de Malines et de Muysen . . . . .	1,500,000 »	
<b>1<sup>er</sup> Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</b>			
49	Chemins de fer. — Voies et travaux. . . . .	9,626,000 »	
50	Chemins de fer. — Traction et matériel . . . . .	2,104,000 »	
51	Postes. — Construction, agrandissement et appropriation de locaux . . . . .	280,000 »	
52	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, etc. . . . .	710,000 »	14,947,000 »
53	Marine. — Construction de deux paquebots destinés au service d'Ostende-Douvres . . . . .	2,227,000 »	
<b>5<sup>e</sup> Ministère de la Guerre.</b>			
54	Amélioration du casernement — École militaire. . . . .	2,000,000 »	
55	Transformation des ouvrages existants de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus torpilles . . . . .	1,327,136 81	
56	Agrandissement du polygone de Brasschaet . . . . .	410,000 »	
57	Armement de l'infanterie . . . . .	11,123,754 08	17,260,890 89
58	Artillerie de place . . . . .	2,600,000 »	
59	Voitures à bagages et à vivres . . . . .	100,000 »	
<b>6<sup>e</sup> Ministère des Finances.</b>			
60	Construction et ameublement d'un bâtiment destiné à l'installation des divers services de l'Administration des contributions directes, douanes et accises à Anvers . . . . .	300,000 »	
61	Construction et ameublement de pavillons destinés au service de la douane au port d'Anvers . . . . .	3,350 »	305.350 »
<b>TOTAL DU BUDGET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES . . . . fr.</b>			<b>47,122,894 89</b>